

## GESTI CONSEILS

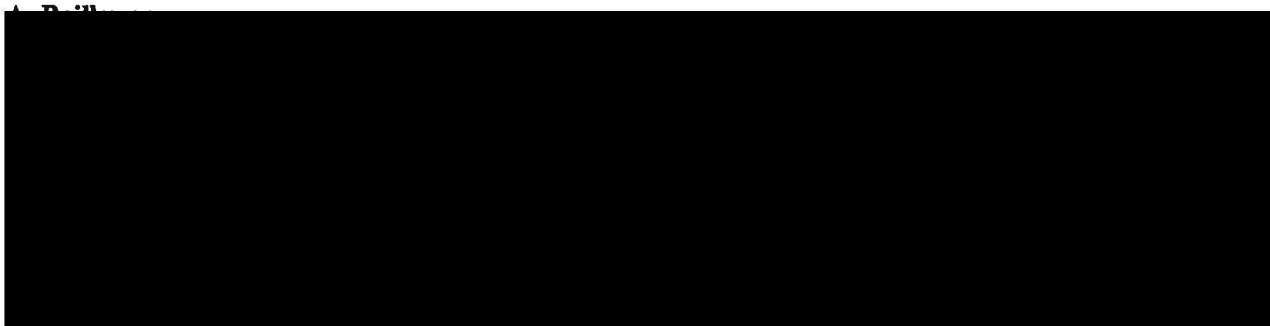
[www.gesticonseils.be](http://www.gesticonseils.be)

[gc@gesticonseils.be](mailto:gc@gesticonseils.be)

Administration de biens  
Sociétés patrimoniales  
Gestion Immobilière  
Suivi de chantiers

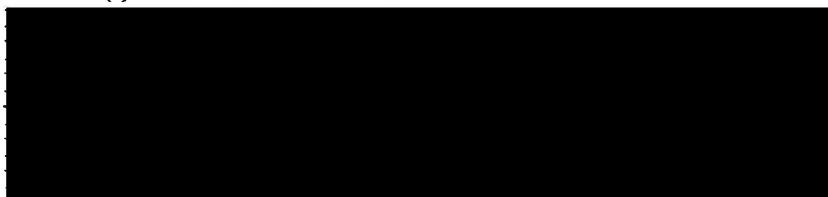
### AVENANT n°1 au bail

*ENTRE*



*ET*

**B. Preneur(s) restant dans les lieux:**



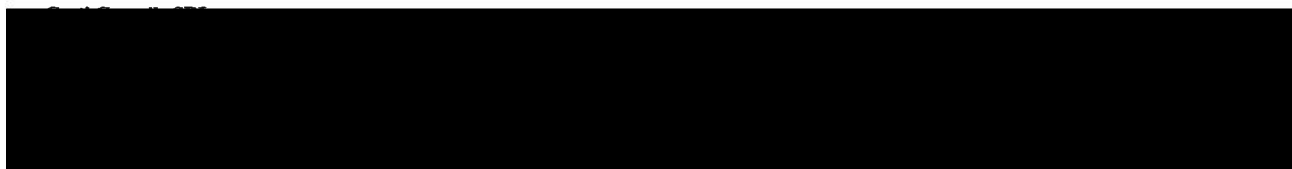
**C. Preneur sortant**



*Obligés solidairement et indivisiblement*

**Il est exposé au préalable :**

Un contrat de bail a été signé le 09/09/2025 relatif à la location d'un appartement non meublé situé au 8 Rue/av Brabanconne à 1000 Bruxelles, enregistré sous la référence 2025-65867-A-BRII et représentée par [redacted] tant que « preneurs ».



[REDACTED]

Le preneur sortant souhaite quitter les lieux loués et être remplacé(e) par une nouvelle personne, le nouveau preneur entrant.

**Il est expressément convenu ce qui suit :**

- Le nouveau preneur entrant prend la jouissance des lieux loués dans l'état où il se trouvent et qu'il déclare bien connaître, et reconnaît que le bailleur a satisfait à son obligation de délivrance.
- La garantie prévue dans le bail a été constituée au nom de [REDACTED] et reste valable et en vigueur.
- Le bailleur se chargera de l'enregistrement du présent avenant.
- Les données personnelles confiées par les parties aux présentes ont pour seules finalités de permettre le bon déroulement de la location et le respect des obligations légales par l'agent immobilier. Dans ce cadre, elles peuvent être transmises aux tiers qui doivent intervenir directement ou indirectement dans le déroulement de la location. La confidentialité des informations est assurée individuellement par les parties et leur conservation est réalisée pendant les délais légaux requis par toute réglementation à laquelle ils sont soumis (prévention du blanchiment...). Toutes les informations utiles sur le droit d'accès, de rectification, d'effacement, de regard, de correction, de portabilité & de modification des données personnelles confiées à l'agent immobilier peuvent être consultées à l'adresse suivante : [www.gesticonseils.be](http://www.gesticonseils.be) ou obtenues sur simple demande en format papier.
- Toutes les autres clauses et conditions du bail visé au préambule demeurent inchangées.

Fait en .2..... exemplaires à Bruxelles, le .14 novembre 2025.....

[REDACTED]

[REDACTED]